



Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis par Aptar au prix de 8,70 € par action

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 2 septembre 2021, 23h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, et ses actionnaires de référence (Bpifrance Participations, LBO France Gestion, Debiopharm Innovation Fund, SHAM Innovation Santé, Vesalius Biocapital and Indigo) annoncent aujourd'hui, à la suite de la signature d'un contrat de cession d'actions avec AptarGroup, Inc. (NYSE : ATR) (« Aptar ») le 22 juillet 2021 et de l'approbation du Ministère français de l'Économie au titre de la réglementation relative au contrôle des investissements étrangers, l'acquisition par Aptar d'une participation majoritaire dans Voluntis auprès des actionnaires de référence de la société et de certains managers, représentant environ 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée), au prix de 8,70 € par action.

Conformément à la réglementation applicable, Aptar initiera une offre publique d'achat obligatoire visant à acquérir les actions restantes de Voluntis à un prix identique de 8,70 € par action (l'« Offre Publique d'Achat »). Il est prévu que l'Offre Publique d'Achat soit déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») en septembre 2021 et soumise à l'autorisation réglementaire de l'AMF.

Si les conditions réglementaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Aptar a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions de Voluntis restantes en circulation.

Le conseil d'administration de Voluntis (le « Conseil d'Administration »), sur la recommandation de son comité *ad hoc* et conformément à la réglementation applicable, a nommé Advolis Orfis en tant qu'expert indépendant le 5 juillet 2021 et émettra, notamment sur la base du rapport de l'expert indépendant appelé à se prononcer sur les conditions financières de l'Offre Publique d'Achat et de l'éventuel retrait obligatoire consécutif, un avis motivé sur l'Offre Publique d'Achat et ses conséquences pour Voluntis, ses actionnaires et ses employés.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis du Conseil d'Administration seront inclus dans le projet de note en réponse qui sera préparé par Voluntis dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat et soumis à l'AMF, qui en appréciera la conformité à la réglementation applicable.

Le 2 septembre 2021, à la suite de la démission des représentants de certains vendeurs actionnaires du Conseil d'Administration, à savoir Laurent Higuieret (représentant permanent de Bpifrance Participations) et Franck Noiret (représentant permanent de LBO France Gestion), Gael Touya et Patrick Jeukenne, représentants d'Aptar, ont été cooptés afin de les remplacer au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également nommé Sai Shankar au poste de Directeur Général Délégué de Voluntis, et l'équipe managériale actuelle de Voluntis devrait rester identique après la réalisation de l'Offre Publique d'Achat.

Enfin, Voluntis annonce avoir remboursé intégralement par anticipation le solde de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos pour un montant de 0,75 million d'euros.



À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance.

Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

###

Contacts

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.